

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 27 juin 2022

Date de la convocation :

23/06/2022

Date affichage : 23/06/2022

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE\_2022\_45

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

**Présents :** Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon JOYEUX, Johan MAZIERO, Céline SER

**Représentés :**

**Excusés :** Dominique FROMENTEZE, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Manon JOYEUX

**Objet : ETUDE DE SOL PARCELLE COMMUNALE CONSTRUCTIBLE AD n° 380**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022\_23 portant vente terrain parcelle AD 380 de 1253 m<sup>2</sup>. Ce terrain étant constructible une étude géotechnique préalable à la vente est requise.

Monsieur le Maire présente le devis de Géocitane – Lieu-dit Blanat – 46500 ROCAMADOUR, n° 2205259 du 5 mai 2022, concernant la parcelle AD 380, pour un montant de 1 020 € TTC, correspondant à 780 € TTC d'étude géotechnique et mission G1 ES PGC et 240 € TTC d'essais de laboratoire si nécessaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions technique et financière, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le devis n° 2205259\_G1 du 05 mai 2022 pour un montant de 1 020 € TTC, correspondant à 780 € TTC d'étude géotechnique et mission G1 ES PGC et 240 € TTC d'essais de laboratoire si besoin.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette opération,
- **DIT** que cette étude de sol sera comptabilisée sur l'opération N° 142 Travaux aménagement divers.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,  
Didier BES

